





AIDE SPECIALISÉE ET AIDE PERSONNALISÉE

AIDE SPECIALISÉE

« Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Elles permettent de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître. Elles visent également à prévenir leur apparition ou leur persistance chez des élèves dont la fragilité a été repérée ». (Circulaire n°2009-088 du BO n°31 du 27 août 2009)

Les compétences professionnelles de l'enseignant des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED ou Maître E) dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire sont définies dans la circulaire n°2009-088 du 17 juillet 2009.

-  Il **analyse les besoins éducatifs particuliers** de l'élève et leurs répercussions sur les apprentissages.
-  Il **construit un projet d'aide spécialisée** en prenant en compte l'environnement scolaire et familial.
-  Il **met en œuvre des pratiques pédagogiques ou rééducatives différenciées et adaptées** : en tant que **personne-ressource**, il assure auprès des élèves et des enseignants qui les accueillent, une **mission de prévention et une mission de re-médiation**.
-  Il **travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires** (enseignants, parents, maître référent, médecin scolaire, orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs et autres spécialistes).

Il est à noter que ces aides concernent les élèves qui ont certaines **difficultés pour comprendre et apprendre** alors qu'ils en ont les **capacités**.

Il s'agit donc avant tout de donner et favoriser les chances de réussite à chacun, quelles que soient les difficultés rencontrées, tout en valorisant l'élève afin qu'il puisse trouver sa place au sein de sa classe comme de l'école.

AIDE PERSONNALISÉE

Les élèves rencontrant des difficultés scolaires bénéficient, avec l'accord des parents, d'une **aide personnalisée de deux heures hebdomadaires**. L'aide personnalisée est assurée :

- par les enseignants (les élèves étant amenés à travailler avec les différents enseignants de l'école suivant les périodes : regards croisés),
- en très petits groupes,
- en prenant en compte la transversalité des apprentissages.

Élèves concernés :

Il n'y a ni préalable ni contre-indication a priori pour une catégorie d'élèves.

- ▣ Les élèves les plus jeunes, **dès la petite section**, peuvent bénéficier d'une aide visant à stimuler leurs apprentissages lorsqu'ils manifestent un décalage dans leurs acquisitions, notamment en matière de vocabulaire.
- ▣ S'ils reçoivent par ailleurs d'autres aides, dans ou hors de l'école, nous nous assurons qu'elles n'entrent pas en contradiction les unes avec les autres.
- ▣ Des élèves de classes différentes peuvent être regroupés (échanges possibles entre enseignants).
- ▣ Les difficultés sont alors plus clairement identifiées.
- ▣ Une approche différente peut être proposée par un autre enseignant en utilisant les compétences de chacun.
- ▣ Les interactions entre des élèves de différents niveaux sont favorisées.

CARACTERISTIQUES AIDE PERSONNALISÉE / AIDE SPECIALISÉE

	AIDE PERSONNALISÉE	AIDE SPECIALISÉE
Définition	Destinée aux élèves qui rencontrent une ou plusieurs difficultés ponctuelles et singulières dans le champ des capacités ou connaissances. → Mesure d'aide pour la réussite	Destinée aux élèves présentant des difficultés persistantes et plurielles. → Liée à des processus cognitifs (stratégies de compréhension et de mémorisation)
Objectifs	Prendre du temps pour : <ul style="list-style-type: none"> Ⓞ acquérir ou renforcer des connaissances, Ⓞ consolider des acquis, Ⓞ s'entraîner, manipuler, verbaliser, en particulier dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques. → Apporter une aide méthodologique et valoriser les progrès	Permettre à l'élève de : <ul style="list-style-type: none"> Ⓞ prendre conscience de ses stratégies, Ⓞ confronter ses représentations, Ⓞ être acteur dans la construction de ses savoirs et favoriser le transfert vers les attentes de la classe, Ⓞ verbaliser ses procédures, pour les réinvestir et mieux apprendre en classe. → Prise de conscience et explication des procédures, on est dans la re-médiation
Supports	PPRE et supports autres que ceux de la classe Axée sur les Piliers 1 et 3 principalement	Evaluations diagnostiques et observations en classe Demande d'aide Projet individuel Projet de groupe
Organisation	Hors temps de classe Par un enseignant de l'équipe Avec l'accord des parents En petit groupe Sur un temps limité et court En priorité aux cycles 2 et 3	Durant le temps de classe Par un maître E après étude multifactorielle pour identifier ce qui fait obstacle Après information des parents En petit groupe Sur une période scolaire

	Possibilité de co-intervention entre enseignants de l'école Disponibilité du Maître E pour apporter une aide complémentaire	En priorité au cycle 2
--	--	------------------------